

Annonce
Ouverture de la sixième (6^{ème}) session
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire

La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe « B » et les maîtres de recherche classe « B » de l'ouverture de la sixième (6^{ème}) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.

En application des dispositions de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B " et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021, modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer exclusivement leur candidature via la plateforme « PROGRÈS » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webgrh>

La période de dépôt des candidatures est fixée :

Du mardi 3 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024